



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 JUIN 2019**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée après avoir pris acte de l'exemption légale pour le conseil d'administration d'établir un rapport de gestion, et après avoir entendu le rapport du réviseur d'entreprises agréé, approuve les comptes annuels de l'exercice 2018 de QUILVEST (société mère) tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu le rapport de gestion consolidé du conseil d'administration et le rapport du réviseur d'entreprises agréé, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2018 de la société, tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 14 des statuts, une rémunération de \$1.200.000 est accordée au conseil d'administration au titre de l'exercice 2018.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée constate que les comptes consolidés 2018 présentent un bénéfice de \$96 millions (2017 : \$110 millions) et que les comptes annuels 2018 clôturent avec un bénéfice de \$52,28 millions (2017 : bénéfice de \$119,10 millions). En conséquence, l'assemblée décide de distribuer un dividende de \$3,00 par action, soit environ \$19 millions, à la date que fixera le conseil d'administration.

CINQUIEME RESOLUTION

Par vote spécial, l'assemblée donne aux administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice 2018.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée réélit Madame Ana Sainz de Vicuña et Monsieur Robert Kneip administrateurs de la société. Le mandat de ces administrateurs prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2023.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée nomme KPMG Luxembourg, société coopérative, réviseur d'entreprises agréé de QUILVEST pour les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice 2019.

L'assemblée mandate le conseil d'administration pour négocier l'étendue, les modalités et la rémunération de leurs mandats.

HUTIEME RESOLUTION

Néant